

CHIENS D'ASSISTANCE POUR
PERSONNES APPRENANTES
AUTISTES / PERSONNES
APPRENANTES AYANT UN TROUBLE
DU SPECTRE DE L'AUTISME

AUTISME EN ÉDUCATION

APERÇU DE LA RECHERCHE



VEUILLEZ NOTER QUE LES AUTEURS ET AUTRICES S'EFFORCENT DE RECONNAÎTRE ET D'HONORER À LA FOIS LE LANGAGE DE L'IDENTITÉ ET CELUI DE LA PERSONNE. LES TERMES « PERSONNES APPRENANTES » ET « PERSONNES APPRENANTES AYANT UN TSA » SONT UTILISÉS TOUT AU LONG DU PRÉSENT DOCUMENT.

CONTEXTE

L'autisme est un trouble neurodéveloppemental qui dure toute la vie et affecte la façon dont les personnes comprennent et traitent les informations, communiquent et interagissent avec les autres. Selon des données de 2019, au Canada, environ 2 % des enfants, c'est-à-dire 1 enfant sur 50 âgé de 1 à 17 ans, ont un TSA. Le groupe d'âge des 5 à 11 ans présente le taux le plus élevé, avec 1 enfant sur 40 qui est diagnostiqué avec un TSA, autrement dit, 2,5 %. Le taux varie d'une province à l'autre : de 0,8 % en Saskatchewan à 4,1 % au Nouveau-Brunswick (Académie canadienne des sciences de la santé, 2022).

INTÉRÊT CROISSANT POUR LES CHIENS DE SERVICE RÉSERVÉS AUX PERSONNES AUTISTES



Les écoles s'attachent à créer des programmes et des services personnalisés qui permettront d'aider les personnes apprenantes autistes à réussir. Les familles et les groupes de défense ont demandé aux écoles de mieux soutenir le développement scolaire et le bien-être de ces personnes apprenantes. Aujourd'hui, le recours à des chiens de service pour soutenir les personnes ayant un TSA dans les écoles suscite un intérêt croissant. Cependant, il existe une multitude de termes et idées pour parler des interventions assistées par un animal, et cela peut entraîner une certaine confusion, à la fois pour le personnel scolaire et pour les familles, qui tentent de prendre les meilleures décisions sur la base des recherches actuelles.

TYPES DE CHIENS DE SERVICE

Il est important de comprendre les différences entre les types de chiens de service :

- **Les chiens d'assistance** sont spécialement dressés pour aider une personne à accomplir des tâches qu'elle ne peut pas faire ou qu'elle a du mal à faire. Ces chiens n'aident que la personne pour laquelle ils ont été dressés. La personne reçoit également une formation pour travailler avec son chien. Les chiens d'assistance peuvent généralement aller partout où leur maître est autorisé à aller.
- **Les chiens de thérapie** sont dressés pour aider de nombreuses personnes et travaillent dans des environnements tels que les hôpitaux, les cliniques ou les écoles pendant une période déterminée. Leur maître contrôle le chien pendant les visites.
- **Les chiens de soutien émotionnel** ne sont pas dressés pour effectuer des tâches spécifiques comme les chiens d'assistance, mais ils apportent du réconfort aux personnes souffrant de problèmes de santé mentale, tels que l'anxiété ou la dépression. Une lettre du médecin est nécessaire pour qu'un chien soit reconnu comme étant un animal de soutien émotionnel, mais ces animaux ne sont pas reconnus comme des chiens d'assistance en vertu de la législation canadienne actuelle.
- **Les chiens d'assistance psychiatrique** aident les personnes souffrant de troubles mentaux tels que la dépression ou le syndrome de stress post-traumatique. Ces chiens sont dressés pour effectuer des tâches liées au handicap psychiatrique de leur maître. Les chiens d'assistance psychiatrique sont soumis aux mêmes considérations juridiques que les chiens d'assistance au Canada.



CHIENS DE SERVICE POUR PERSONNES AUTISTES

Les chiens de service pour les personnes autistes sont un type de chien d'assistance dressé précisément pour aider les personnes autistes. Leur rôle principal est d'assurer la sécurité des personnes apprenantes, en les empêchant de courir ou de s'éloigner. Ces chiens peuvent également aider à réguler le comportement, à réduire le stress et l'anxiété et à maintenir les routines. Ils peuvent également aider les personnes apprenantes à entrer en contact avec les autres et à se sentir moins isolés. Dans les écoles, ces chiens peuvent aider les personnes apprenantes autistes à participer aux cours et à d'autres activités scolaires (Guerin, 2020; Leighton et al., 2023; O'Haire, 2017; Tseng, 2023).

Les chiens répondent aux ordres de leur maître, qui peut être la personne apprenante, un membre de l'équipe soignante ou de l'équipe enseignante. Les maîtres-chiens sont responsables des soins du chien, notamment le dressage, l'alimentation et l'exercice. Si la personne apprenante n'est pas la personne maîtresse, un parent ou tuteur/tutrice peut faire le lien entre la personne apprenante et le chien. L'équipe de l'école doit décider qui s'occupera du chien pendant qu'il est à l'école.

LOIS ET POLITIQUES

Au Canada, les écoles commencent à reconnaître que les chiens d'assistance, y compris les chiens de service pour personnes autistes, peuvent jouer un rôle important dans l'aide apportée aux personnes apprenantes ayant un TSA. Si un chien est nécessaire, il peut être inclus dans le plan de programme individualisé (PPI) de la personne apprenante.

Chaque province dispose de lois visant à protéger les personnes handicapées, y compris celles qui utilisent des chiens d'assistance. Certaines provinces ont des lois supplémentaires qui établissent des règles spécifiques pour les personnes ayant des animaux guides ou d'assistance. Par exemple, dans la province de l'Alberta, la loi sur les chiens d'assistance (Alberta Service Dogs Act, 2009) exige que les chiens d'assistance soient dressés par une école agréée et qu'ils possèdent une carte d'identité officielle. En Nouvelle-Écosse, la loi sur les chiens d'assistance (Service Dog Act, 2016) exige que les équipes de chiens d'assistance aient accès aux lieux publics.

De nombreux conseils scolaires ont élaboré leurs propres lignes directrices concernant le recours à des chiens d'assistance dans les écoles. Ces directives couvrent divers aspects tels que la prise en charge du chien, la façon dont les personnes apprenantes et le personnel doivent interagir avec lui et la façon dont les besoins du chien seront satisfaits.

CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE POUR LES CHIENS D'ASSISTANCE DANS LES ÉCOLES

Au moment de déterminer si un chien d'assistance est approprié pour des personnes apprenantes autistes, les écoles doivent tenir compte de plusieurs éléments :



- Formation du personnel et des élèves au sujet du rôle et des règles d'interaction avec le chien
- Problèmes de santé, comme les allergies aux chiens
- Bien-être des élèves qui ont peur des chiens
- Attitudes culturelles à l'égard des chiens dans l'école
- Formation et certification du chien d'assistance
- Personne en charge du chien si la personne apprenante n'est pas en mesure de le faire
- Formation continue des maîtres-chiens
- Soins apportés au chien pendant les heures de cours
- Transport du chien et de la personne apprenante
- Responsabilité juridique en cas de préjudice causé au chien ou à une autre personne
- Communication avec les personnes en visite à l'école au sujet de la présence du chien dans l'édifice
- Conseils scolaires, districts et régions doivent mettre en place un processus de collecte de données concernant les demandes de chiens d'assistance; cela inclut le nombre de demandes, la description des services fournis par le chien pour soutenir le programme éducatif de la personne apprenante, le nombre de demandes acceptées et refusées (et les raisons de ces refus).

RÉSUMÉ ET RECOMMANDATIONS

Le nombre de demandes de chiens de service pour les personnes autistes dans les écoles a augmenté parce que les familles et les écoles cherchent des moyens de mieux soutenir les personnes apprenantes autistes/les personnes apprenantes ayant un TSA. Malgré une progression des recherches sur les avantages des chiens d'assistance pour les personnes ayant un TSA au cours des 15 dernières années, il n'existe pas encore suffisamment d'études scientifiques bien conçues pour considérer le recours aux chiens d'assistance avec les personnes apprenantes autistes comme étant une pratique fondée sur des données probantes. Les chiens de service pour les personnes ayant un TSA ont été utilisés pour améliorer la sécurité, aider les personnes apprenantes dans leurs interactions sociales, les reconforter dans des situations stressantes, réduire les fugues, l'automutilation et l'agressivité. C'est sur le plan des interactions sociales que la présence de chiens de service pour les personnes autistes a eu les résultats les plus positifs.

L'objectif du présent aperçu des travaux de recherche est de mettre en lumière certaines des questions qui pourraient exercer une influence sur la prise de décision concernant les chiens d'assistance qui deviendraient une mesure d'adaptation dans les écoles pour les personnes apprenantes autistes/les personnes apprenantes ayant un TSA. Ce texte ne doit en aucun cas être considéré comme un avis juridique. Il est recommandé aux conseils, districts et régions d'élaborer ou de clarifier des lignes directrices pour aider les équipes scolaires à prendre des décisions, et les juridictions individuelles devraient demander un avis juridique lorsqu'elles envisagent d'élaborer des politiques et des lignes directrices pour traiter cette question.

